

**COMMUNE DE JUVIGNY-LES-VALLÉES**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
Séance du 24 mars 2025 à 20 H 30

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-quatre mars à vingt heures, trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en salle des fêtes de Juvigny le Tertre à Juvigny-les-Vallées, sous la présidence de Xavier TASSEL, Maire en exercice.

Etaient présents :

Xavier TASSEL, Maire en exercice ;  
Alain ROUSSEL, Monique SOUL, Jean-Yves HAMEL, Francis VÉRON, Véronique PAIMBLANC et Alain LEVALLOIS, Adjoints ;  
Auguste LEFRAS, Jacqueline RICHARD, Rolande PRINGAULT, Jacqueline LAIR, Bernard LE BLANC, Éric LAIR, Jean-Louis GANNÉ, Réjane ALEXANDRE, Sandra FORTIN, André CHAPDELAINE et Edith LE BRUN.  
Conseillers Municipaux ; formant la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice.

Absents excusés : Nathalie ROCHEFORT, Denis POUPION, Brigitte BEUREL, Olivier COSTARD, Delphine TIRTAINE, Isabelle MARTIN et Christine SANSON.

Absents : Nicolas PERRIER et Bruno DESGUÉ

Procurations : Nathalie ROCHEFORT a donné pouvoir à Xavier TASSEL  
Denis POUPION a donné pouvoir à Alain LEVALLOIS  
Isabelle MARTIN a donné pouvoir à Edith LE BRUN

Secrétaire de séance : Jacqueline RICHARD

Convocation adressée le 17 mars 2025  
et affichée le 17 mars 2025

Nombre de Membres en exercice : 27  
Présents : 18                      Votants : 21

### 2025 03 005 CONTOURNEMENT EST D'AVRANCHES

Le projet de contournement Est d'Avranches était à l'origine inscrit comme un tronçon de l'autoroute A84, qui permet de relier Rennes à Caen et plus largement les régions industrielles du Nord et de l'Ouest de la France. Ce projet fait l'objet d'études depuis plus de trente ans, il a ainsi connu plusieurs étapes importantes. Après les premières phases d'études menées dans les années 90 par l'Etat, ce dernier s'est définitivement désengagé en 2015.

Le Conseil départemental a décidé de prendre le relais dans le but d'améliorer le désenclavement du Mortainais. Dans le cadre du projet du contournement Sud Est d'Avranches et en respect de la loi environnement, le département de la Manche a ouvert une phase de concertation du lundi 03 au lundi 31 mars 2025.

Le tracé du contournement Sud-Est d'Avranches traverse les communes de Saint-Senier-sous-Avranches, Saint-Martin-des-Champs (commune déléguée d'Avranches), Saint-Loup et Saint-Quentin-sur-le-Homme, limitrophes d'Avranches.

Le territoire concerné par le projet routier s'étend ainsi à l'Est en direction de Juvigny-les-Vallées, puisqu'il a notamment pour vocation d'améliorer la liaison avec l'A84 depuis la RD5.

Les principales caractéristiques du projet de contournement sont :

- un tracé de 4,2 kilomètres entre la RD103 (Saint- Quentin-sur-le-Homme, au Sud) et la RD5 (Saint- Senier-sous-Avranches, au Nord),
- la création d'une 2 voies avec une chaussée de 6 m de large et des bandes multifonction. La vitesse de circulation prévue est de 80km/h,
- la création de trois carrefours giratoires aux extrémités sud et nord, pour relier ce nouvel axe aux RD5, RD47 et RD103.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable à ce projet considérant que la création de ce contournement Sud Est d'Avranches permettrait de :

- **désenclaver** l'ouest du Mortainais (Juvigny-les-Vallées) en améliorant l'accessibilité du territoire à l'A84,
- **sécuriser** l'accessibilité à l'A84, outil indispensable à la pérennisation et au développement des entreprises de Juvigny-Les-Vallées,

- **renforcer** l'attractivité de Juvigny-Les-Vallées qui dispose d'un tissu économique fleurissant, en offrant aux conjoints un élargissement de la zone de recherche d'emploi (Saint James par exemple),
- **sécuriser** en évitant le trafic de véhicules lourds sur des routes non adaptées,
- **sécuriser** la traversée et délester d'une partie du trafic dans les centres-bourgs des communes de Saint-Martin-des-Champs et Saint-Quentin-sur-le-Homme,
- **sécuriser** en organisant les différentes routes et voies d'accès en les spécialisant (agricultures, circulation de poids lourds, véhicules légers, vélos et piétons.
- **désenclaver et de sécuriser** la caserne des sapeurs-pompiers d'Avranches et la future gendarmerie, compte-tenu de leurs enjeux d'intervention sur l'autoroute A84 et au Mont-Saint-Michel,
- **créer** une liaison inter-quartiers entre Saint-Senier-sous-Avranches et la Zone d'Activité de la Baie,
- **améliorer** le cadre de vie des riverains de la RD247. Les véhicules légers et poids-lourds en transit entre le Mortainais et Avranches empruntent aujourd'hui pour partie des axes traversant les centres-bourgs. Ils utilisent notamment la RD247 traversant Saint-Martin-des-Champs, la RD103 (Saint-Quentin-sur-le-Homme) et la RD110 (Saint-Loup),
- **réduire** les stops & go,
- **accéder** plus aisément aux zones d'activités commerciales situées en bordure de l'A84.

Pour extrait conforme  
Fait et délibéré à Juvigny-les-Vallées, le 24 mars 2025.

Le Maire,  
Xavier TASSEL.

